

Le Parc Naturel Urbain : créer du lien entre ville et nature

DESCRIPTION DE L'INITIATIVE

DATE

Depuis 2009

BUDGET

3,5 millions d'euros (études et travaux)

PARTENAIRES

Europe (FEDER), Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour

DOMAINE D'ACTION

Protection, préservation des espaces naturels

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Patrimoine naturel

LOCALISATION DE L'INITIATIVE

Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (64)

PILOTE

Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP)

**Hôtel de France
2, bis place Royale
64000 PAU**

05 59 11 50 50
www.agglo-pau.fr



Alexia QUINTIN

Responsable du service Espaces naturels et biodiversité

05 59 80 60 93
a.quintin@agglo-pau.fr

L'agglomération paloise est traversée par le Gave de Pau. Ce dernier, tour à tour objet de rejet ou d'intérêt, n'a cessé de façonner le territoire où il s'écoule. A partir de 2009, la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CAPBP) a entrepris la création d'un Parc Naturel Urbain (PNU) sur ses rives. Couvrant une surface de 350 hectares, le parc a pour objectif de restaurer le bon fonctionnement naturel du cours d'eau et des zones humides attenantes tout en permettant aux citoyens de se réapproprier cet espace. Lors de l'élaboration du projet, différents temps de concertation et de débats ont permis de réunir les parties prenantes du territoire (collectivités territoriales, État, usagers, associations, etc.), en proposant des balades urbaines, des sorties en raft, des conférences, etc.

La conciliation entre la préservation des espaces de nature et la réalisation de loisirs de plein air est rendue possible à l'intérieur du parc. Les berges du Gave ont été classées espaces naturels sensibles (ENS) par le Département 64 et un plan de gestion a défini des mesures de préservation et de gestion de la saligue en partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine).

En complément, des aménagements légers parsèment le parc et permettent de valoriser l'ensemble du patrimoine grâce à des panneaux d'informations, du mobilier urbain, des installations artistiques. L'aménagement d'une voie verte dédiée aux cheminements doux permet également de (re)créer du lien entre la ville et le Gave. Le parc permet enfin la valorisation de quartiers riverains en remettant en valeur leur passé industriel et leur rapport à l'eau.



RÉSULTATS OBTENUS

■ **Au-delà des actions** réalisées, c'est tout le chemin parcouru depuis 2009, l'ensemble des rencontres, visites, échanges, débats autour de ce projet qui ont participé à engager un processus d'inversion du regard vis-à-vis de cet espace :

- Après des décennies où l'on a plutôt essayé de maîtriser, dominer le Gave, l'empêcher de divaguer pour gagner des espaces à urbaniser, les modes de développement urbain évoluent pour mieux respecter la géographie et la dynamique fluviale de la rivière. Les berges du Gave sont de moins en moins considérées comme des délaissés et deviennent une composante de la ville à préserver ;

- Un changement de méthode : tout projet mené au sein du PNU est analysé au regard de ses impacts environnementaux et paysagers et s'inscrit dans une volonté de garder une cohérence au sein du Parc.

■ **Afin de lancer** la dynamique du PNU et faire

découvrir ce territoire dès le démarrage du projet, un appel à projets a été lancé annuellement auprès des associations du territoire pour établir une programmation d'animations pendant l'été, dénommé « un été sur les berges ». Cela a permis aux habitants de découvrir cet espace mais aussi aux associations de se l'approprier et d'être aujourd'hui actrices de sa valorisation.

■ **Dans un contexte** de réforme des territoires et d'élargissement de la Communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées de 14 à 31 communes, le parc naturel urbain des rives du Gave fait aujourd'hui partie des actions fédératrices autour desquelles une communauté de projet se tisse.

■ **Sur certains secteurs**, l'augmentation de la fréquentation des berges et notamment de la voie verte amène des difficultés de cohabitation entre les usages et notamment entre piétons et vélos.

DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

■ **Des retards liés** à plusieurs réajustements du programme en phase d'études de maîtrise d'œuvre et de chantier et plusieurs adaptations aux contraintes techniques non anticipées. Face à la diversité des interlocuteurs et des contextes, la phase d'étude de faisabilité et de programmation aurait ainsi dû être plus aboutie avant le lancement des études de maîtrise d'œuvre et les travaux ;

■ **Si le projet** de PNU a été pensé à l'échelle intercommunale, sa gestion quotidienne est assurée par une diversité de maîtrises d'ouvrages (syndicats de rivière et d'eau potable, communes, propriétaires privés, etc.) et le site fait l'objet de nombreux usages. Le manque de réflexion stratégique sur la gouvernance et la gestion du PNU pourrait laisser entrevoir un risque d'affaiblissement de la cohérence du projet.

SOLUTIONS APPORTÉES

A l'automne 2018 a été programmé le lancement d'une démarche participative pour mettre en place une gouvernance propre au PNU, se traduisant par la mise en place d'une charte du PNU et d'un comité de suivi de cette charte. Les principaux objectifs de cette démarche seront :

- rassembler les acteurs du territoire pour un travail collectif de définition de la phase 2 du projet de Parc, qui ne sera pas seulement mis en œuvre par la CAPBP mais aussi par l'en-

semble des acteurs signataires ;

- favoriser l'appropriation de ce territoire de projet par les acteurs institutionnels, économiques et associatifs ;
- partager les orientations de gestion et de valorisation du PNU et mettre en cohérence les politiques sectorielles ;
- promouvoir les initiatives et projets mis en œuvre dans le cadre du parc naturel urbain ;
- favoriser la coopération entre les acteurs.

Pour la gestion et l'entretien du Parc, aujourd'hui assurés par les communes et les différents propriétaires, une équipe d'entretien intercommunale est en cours de création. Par ailleurs, un réseau technique entre les différents agents intervenant sur la gestion du Parc (agents communaux, du syndicat des eaux, etc.) a été initié afin de partager des problématiques communes (gestion des invasives, dépôts sauvages, signalétiques, etc.) et définir un plan de gestion intercommunal.

PERSPECTIVES ENVISAGÉES

Avec l'entrée de 17 nouvelles communes dans l'agglomération et la création du Pays de Béarn, la dynamique du PNU est étendue et se traduira par de nouvelles actions. Par ailleurs, le Parc fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'agglomération en cours d'élaboration.



TÉMOIGNAGE

Importance de l'implication des acteurs associatifs (association d'éducation à l'environnement, etc.) pour qu'ils s'approprient le territoire et participent à son animation ;

Importance de la phase d'étude de faisabilité et de programmation et de sa validation par l'ensemble des parties prenantes avant le lancement des études de maîtrise d'œuvre et les travaux ; Anticiper les modalités de gouvernance et de gestion.